

Actions assurées par le CCAS

- Emploi
- Aides sociales
- Portage repas à domicile
- Portage médicaments à domicile
- Cadeaux de Noël
- Aides activités et séjours
- Plans canicule, grand froid
- Téléassistance
- Journée de solidarité
- Tarifs dégressifs (ALAE, restaurant scolaire)



Point Accueil Emploi

Le CCAS vous informe sur les moyens qui vous permettront de trouver un emploi ou une formation avec l'aide de partenaires.

Vous avez la possibilité de consulter les offres affichées sur le panneau situé devant la Mairie.

Logements sociaux

Vous trouverez auprès du secrétariat du CCAS les informations ainsi que les imprimés qui vous permettront de faire une demande de logement

Le Centre Communal
d'Action Sociale
Ayguesvives

Vous accueille
Place du Fort

31450

AYGUESVIVES

Sur rendez-vous

05 34 66 79 33

affairesgenerales.ayguesvives31@orange.fr



Qu'est-ce que le CCAS ?

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un organisme distinct de la Mairie.

Il est administré par un Conseil d'Administration, présidé par le Maire.

Il anime une action de prévention et de développement social dans la commune.

Il assure différentes missions discrètement orientées vers la population :

Aides et accompagnement pour les personnes âgées ou handicapées, les enfants et familles en difficulté, il lutte contre les exclusions.

Il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale.

Il est à l'écoute des personnes demandant de l'aide dans la discrétion.

AIDES SOCIALES

Demandes d'aides, sur rendez-vous, examinées en commission et étudiées au cas par cas, en toute confidentialité.

AIDE AU MAINTIEN A DOMICILE

Aides financières apportées aux personnes fragilisées par la maladie, le handicap : aides à l'accès aux soins, au port de prothèses ou aides pour l'amélioration de leur environnement (matériel médical...) dans le cadre de leur maintien à domicile.

MEDICAMENTS A DOMICILE

En cas d'urgence de traitement, il a été mis en place le portage des médicaments à domicile en accord avec la pharmacie d'Ayguésvives. Téléphoner à la Mairie pendant les heures d'ouverture des bureaux au 05 61 81 92 57, un employé municipal se rendra au domicile du malade pour effectuer ce service gratuitement.

REPAS A DOMICILE

Etre âgé d'au moins 70 ans ou sans condition d'âge si le demandeur a un handicap.

Ces repas sont fabriqués par le personnel du restaurant scolaire, transportés dans des conteneurs isothermes et livrés à domicile du lundi au vendredi.

PLANS CANICULE ET GRAND FROID

Liste établie avec l'accord des personnes fragilisées et seules afin de les contacter et de s'assurer de leur état de santé lors des périodes estivales et hivernales.

CADEAUX DE NOEL

Etre âgé d'au moins 75 ans. Offerts à nos Aînés et distribués par les élus.

Moment privilégié pour échanger et se souhaiter les vœux traditionnels.

AIDES AUX FAMILLES

Pour les sorties scolaires, stages, activités sportives et culturelles, séjours... Aides aux familles accordées sous certaines conditions.

TARIFS DEGRESSIFS (restaurant scolaire, ALAE)

S'appliquent en fonction des ressources familiales. Les barèmes et tarifs sont délibérés en Conseil Municipal.

SOLIDARITE

A plusieurs reprises le CCAS fait appel à la générosité des Ayguesvivois et fait aussi un don au CCAS des communes lors de catastrophes naturelles.
